

Niort, le 9 mai 2003

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale  
et de la Recherche  
110, rue de Grenelle  
75357 PARIS 07

A l'attention de Monsieur le Ministre,  
Monsieur Luc FERRY

Aux bons soins de Mme Agnès EVREN,  
Conseillère parlementaire

Monsieur le Ministre,

Vous n'ignorez pas le rôle fondamental que jouent les assistants sociaux au sein de l'éducation nationale.

Ces personnels ont une action particulièrement importante à l'intérieur et à l'extérieur des établissements puisqu'ils assurent une liaison permanente entre les élèves, les familles et la structure éducative à laquelle ils sont attachés.

Leur mission est multiple et indispensable pour accompagner les élèves, prévenir l'échec scolaire, les problèmes d'absentéisme, de maltraitance et d'exclusion.

Leur présence au sein du ministère de l'éducation nationale répond à des objectifs très précis qui consistent à donner à tous les enfants de la République les mêmes chances de réussite au sein de leur parcours éducatif, quel que soit le lieu dans notre pays où ils sont scolarisés.

En décidant, de façon unilatérale, et sans concertation de transférer ces personnels aux départements, vous prenez la responsabilité de rompre l'égalité qui existe entre tous nos concitoyens.

A la suite d'une telle mesure, des disparités risquent de s'instaurer en fonction des choix financiers et politiques de chaque département qui, ajoutées à leur inégalité de ressources, ne permettront pas de continuer à assurer un accompagnement efficace des élèves.

Dans les propositions que vous avancez pour lutter contre la violence à l'école, entre autres, vous développez un certain nombre de mesures parmi lesquelles le

Geneviève PERRIN-GAILLARD  
Députée des DEUX-SÈVRES

recensement de l'absentéisme, les actes de violence, le recours aux dispositifs relais, et le partenariat avec la justice de proximité, la gendarmerie, la police, les collectivités locales et les associations.

Pensez-vous mener à bien ces objectifs sans le travail des assistants sociaux qui ne sont jamais cités dans vos communications ?

Je pense, pour ma part, que la politique que vous tentez de mettre en place actuellement aura pour conséquence d'augmenter les inégalités, de stigmatiser certains élèves et certaines familles qui précisément auraient plutôt besoin d'un lien discret mais efficace avec l'institution scolaire, ce qui est aussi une des missions fondamentales des assistants sociaux de l'éducation nationale.

Par ailleurs, alors que les infirmières resteraient du ressort de l'éducation nationale parce qu'elles remplissent une mission d'éducatrices de santé, il me semble qu'il serait cohérent d'assurer le maintien des assistants sociaux dans le service public de l'éducation nationale considérant que leurs actions de prévention, que ce soit dans le domaine de la santé qu'ils conduisent le plus souvent en partenariat que dans le domaine de la citoyenneté, relèvent également du domaine de l'éducation de santé.

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Geneviève P.-GAILLARD